

Le 10 février 2011

Délégation du Loiret : Pierre PLISSON
761 rue des Plaisances 45160 OLIVET
tel 02 38 63 08 12 et 06 89 77 36 82
loiret@maisons-paysannes.org
www.maisons-paysannes.org

à Monsieur Eric DOLIGE
Président du Conseil Général du Loiret
15 rue Eugène Vignat
45010 ORLEANS CEDEX 1

Monsieur le Président,

Permettez-moi, comme délégué du Loiret de Maisons Paysannes de France, de faire une proposition qui pourrait faire progresser significativement la mise en valeur du patrimoine du département, mobilier, culturel, bâti et naturel, protégé ou non protégé.

De la même façon que le Loiret dispose d'une Maison des Sports qui réunit en un lieu unique 35 ligues et comités sportifs régionaux et départementaux, le département pourrait, sous une forme à déterminer, posséder et/ou gérer une « maison du patrimoine ». Ce serait la vitrine et le support de l'action qu'il mène en faveur du patrimoine dont il est, seul ou en lien avec les autres collectivités territoriales, le garant et le promoteur, au service des habitants et du tourisme.

Or une opportunité, sinon exceptionnelle, du moins fort intéressante se présente : la commune d'Olivet vend, pour la somme de 350.000 euros le château de la Mothe qui est une propriété de 6.277 m² sur laquelle sont implantés le château lui-même d'une surface au sol de 153,50 m² sur deux niveaux avec grenier et rez-de-jardin et un bâtiment de dépendances d'une surface au sol de 490 m² sur deux niveaux partiels. Le gros œuvre est en bon état : sur le château la commune a fait au cours des années 90 environ 1,5 million de francs de travaux (toiture, volets neufs et planchers béton) et avait aménagé le bâtiment de dépendances pour y loger les ateliers municipaux avec des bureaux.

Ce site, au bord de la rivière Loiret, permettrait d'aménager dans le château une ou plusieurs salles d'expositions et de réceptions pour mettre en valeur l'ensemble du patrimoine du Loiret (mobilier, culturel, bâti protégé ou non et naturel) tandis que le bâtiment de dépendances pourrait accueillir (étant précisé que l'énumération suivante n'engage que le signataire de ces lignes) :

- les associations départementales de protection du patrimoine du Loiret et parmi elles : la Fédération archéologique du Loiret, le Loiret généalogique, les associations de protection du patrimoine reconnues d'utilité publiques du G8, dont MPF, les associations de protection du patrimoine naturel, la LPO, etc ;
- diverses structures publiques, para-publiques ou privées de protection ou valorisation du patrimoine telle que la Fondation du Patrimoine ;
- la future « Maison du Loiret » en gestation, à l'image des « Maisons de Loire » ;
- des locaux pour l'Association Protectrice du Site du Loiret ;
- des locaux pour la Réserve naturelle de Saint Pryvé ;
- des associations de la commune (ou du canton) d'Olivet avec laquelle un partenariat pourrait être mis en place ;
- etc

Une telle structure permettrait aussi de faire des économies d'échelle au bénéfice de tous et de favoriser une synergie entre les diverses associations, pour le plus grand bénéfice du patrimoine du département.

On ne peut évidemment parler d'un tel projet sans en évoquer le coût. J'avoue ne pas avoir de devis d'aménagement mais il me semble toutefois qu'à l'exception de la couverture du bâtiment de dépendances qui doit être révisée, aucuns travaux de gros œuvre ne sont à prévoir. On peut évoquer la possibilité d'un chantier d'insertion qui permettrait de réduire les coûts ainsi que la participation, sous une forme ou sous une autre, des associations ainsi que d'autres collectivités publiques intéressées par le projet (ex. : le siège de Maisons Paysannes de Touraine, Berry, Beauce, Orléanais (MPTBBO) est à Orléans).

J'imagine aussi qu'une telle réalisation, par son impact positif sur la mise en valeur du patrimoine du Loiret, aurait des retombées financières qui en feraient une opération rentable également sur le plan financier. Je n'ignore pas que le département ne conserve pas dans son patrimoine les propriétés immobilières dont il estime ne pas avoir l'utilité pour y installer des services ou activités sans rapport avec le patrimoine ancien. L'acquisition du château de la Mothe aurait une signification différente : elle serait le message adressé à la population du Loiret et à tous les acteurs du patrimoine d'une volonté de valoriser le passé pour mieux appréhender l'avenir.

Je ne puis terminer sans évoquer à la fois le défi et l'honneur que nous a fait l'UNESCO en classant le Val de Loire dans le patrimoine mondial à protéger : dès lors qu'aucune législation spécifique ne protège l'ensemble de ce patrimoine, les collectivités publiques, communes, départements, régions ainsi que les associations par leurs initiatives et leurs actions ont la responsabilité du maintien de ce classement. Relevons tous ensemble ce défi.

Vous remerciant de votre prochaine réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments respectueux et les meilleurs.

Pierre PLISSON
Délégué MPF 45
Vice-Président MPTBBO
Administrateur national MPF.

PS : J'adresse copie du présent courrier à chacun des conseillers généraux afin qu'ils puissent examiner cette proposition dès maintenant, compte tenu du fait que la commune d'Olivet attend les propositions d'achat conformes au cahier des charges ci-joint avant le 31 mars 2011. J'informe aussi les associations de ma démarche afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, vous faire connaître leur appréciation.